

LE TEMPS

Athlétisme

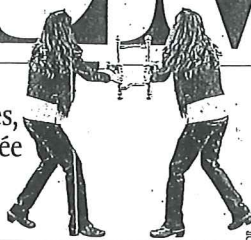
Comment le meeting de Zurich, sans Usain Bolt, remplira ce soir ses promesses Page 9

Festival

Caribou, un génial Canadien à ne pas manquer à Pully For Noise. Portrait Page 23

Sciences

Manipuler les rêves, du cinéma? Plongée dans l'univers du sommeil Page 12



Potasse Les producteurs d'engrais suscitent les convoitises: 13

Banque Raiffeisen accroît ses parts de marché dans l'immobilier. Interview: 16

Résultats L'action Swiss Life bondit: 14

Jeudi 19 août 2010 | N° 3777

MÉDIA SUISSE DE RÉFÉRENCE

CHF 3.20, France €2.30

L'hôpital de Fribourg indemnise une fillette

Erreur médicale Le canton reconnaît ses fautes, qui ont conduit au handicap d'une fillette en 1997. Les parents demandent 13 millions, mais l'Etat a annoncé mercredi vouloir négocier

«Nous assumons notre responsabilité, en présentant nos profonds regrets à la famille de cette fillette.» Anne-Claude Demierre, la ministre fribourgeoise de la Santé publique, a pris position mercredi sur le récent verdict du Tribunal fédéral qui contraint le canton et l'Hôpital fribourgeois (HFR) à indemniser une petite fille née gravement handicapée en 1997.

Au total, ce sont 13 millions de francs que réclame la famille. Mais l'Etat de Fribourg indique déjà que «les prétentions en dommages-intérêts doivent encore faire l'objet de négociations» entre le canton et les plaignants. «Nous ne nous prononçons pas en l'état sur ce montant, souligne Anne-Claude Demierre. Pour nous, la question est de savoir quel est le degré de responsabilité de l'Hôpital fribourgeois.» Après douze ans de procédure, les deux parties prévoient déjà de retourner devant la justice si aucun accord n'est trouvé sur la somme demandée.

Le verdict du Tribunal fédéral a été rendu le 9 juillet dernier, comme le révélait samedi les *Freiburger Nachrichten*. En décembre 2009, le Tribunal cantonal fribourgeois avait déjà considéré l'HFR comme responsable du handicap de la fillette, estimant qu'une césarienne aurait dû être pratiquée. Le canton avait recouru contre cette décision auprès des juges de Mon-Repos à Lausanne.

Intérêts non compris

Le chiffre de 13 millions de francs fait penser au système judiciaire américain et a de quoi surprendre en Suisse. Mais pour Rolf Steinegger, avocat de la famille de la victime, il est calculé au plus juste: «Cela comprend les frais médicaux futurs pour cette fillette qui devra vivre l'entier de sa vie en EMS. Ces frais d'assistance et de placement se montent à 8 millions de francs. Les frais de l'Assurance invalidité (AI) représentent en outre 3 millions. Nous

estimons aussi une perte de gain pour l'enfant de 1,2 million, car elle n'est plus capable de gagner sa vie. S'ajoute un tort moral de 550 000 francs. Enfin, nous réclamons 200 000 francs de réserve pour elle.» Le total, précise l'homme de loi, date de 2001, sans compter les intérêts de 5% par an depuis lors.

Prévue depuis plusieurs années au pied du bilan de l'Etat de Fribourg, la somme pourrait être couverte à hauteur de 3 millions par l'assurance «responsabilité civile» du canton, selon la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre. «S'il devait y avoir des montants supplémentaires, ce sont l'Etat et l'HFR qui paieraient», note-t-elle.

«Une combinaison de fautes du personnel»

«Née avec des troubles neurologiques définitifs, cette fillette est atteinte de handicaps psychiques et physiques graves», explique Rolf Steinegger. «Ils sont dus à

une combinaison de fautes et d'omissions du personnel soignant.» En premier lieu, les résultats d'une cardiocardiographie effectuée sur la mère et son bébé une semaine avant l'accouchement n'ont pas alerté le médecin assistant qui s'en occupait, tandis que son médecin-chef n'a pas traité directement le cas. Enregistrant le rythme cardiaque du fœtus pour percevoir d'éventuelles altérations, «le test a montré des séquences pathologiques chez le bébé à naître», poursuit l'avocat. Le sang de l'enfant s'était aussi mélangé à celui de sa mère, un événement dangereux appelé «transmission foeto-maternelle».

Lors de l'accouchement, le bébé avait également manqué d'oxygène. «Il y a aussi eu des fautes d'organisation dans l'équipe à ce stade, car le médecin-chef ne se trouvait pas auprès de la mère», ajoute Rolf Steinegger. Le praticien était en effet retenu par une mise au monde difficile dans une autre pièce. **Mathieu Signorell**